



# Appel à Manifestation D'intérêt (AMI)

---

Déploiement du programme de développement et de renforcement des compétences psychosociales « Tina et Toni » sur le territoire du Contrat Local de Santé de Tours Métropole Val de Loire

## AUTORITE RESPONSABLE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

---

Tours Métropole Val de Loire (Contrat Local de Santé de la Métropole Tourangelle 2025-2030)

## CALENDRIER

---

Date de publication de l'appel à manifestation d'intérêt : 16 juin 2026

Fenêtre de dépôt des dossiers de candidature : 16 juin 2026 – 21 juillet 2026

Clôture de l'appel à manifestation d'intérêt : 21 juillet 2026

## CONTACTS

---

Pour toute question relative à cet AMI : [l.esnault@tours-metropole.fr](mailto:l.esnault@tours-metropole.fr) ; [c.divay@tours-metropole.fr](mailto:c.divay@tours-metropole.fr)



## Table des matières

AUTORITE RESPONSABLE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET .....	1
CALENDRIER .....	1
CONTACTS .....	1
1. Contexte .....	3
1.1 Présentation de l'organisation .....	3
1.2 Compétences Psychosociales (CPS).....	4
1.2.1 Définitions .....	4
1.2.2 Développement et renforcement des compétences psychosociales .....	4
1.3 Compétences psychosociales et contexte local .....	5
1.3.1 Diagnostic du CLS, stratégie et fiche action .....	5
1.3.2 L'instruction interministérielle du 19 août 2022 et sa déclinaison départementale .....	6
1.4 Le programme « Tina et Toni » .....	7
1.4.1 Présentation du programme .....	7
1.4.2 Déploiement et évaluation du programme.....	8
2. Objet.....	8
3. Périmètre territorial et publics concernés .....	9
4. Gouvernance et suivi.....	10
5. Modalités de financement .....	11
6. Critères de sélection.....	11
7. Modalités de candidature .....	12
8. Calendrier prévisionnel .....	12
9. Contacts.....	13
10. Annexes .....	13
10.1 Fiche action du CLS de la Métropole Tourangelle.....	13
10.2 Instruction interministérielle n° DGS/SP4/DGCS/DGESCO/DJEPVA/DS/DGEFP/DPJJ/DGESIP/DGER/2022/131 du 19 août 2022 .....	23
10.3 Ressources sur le programme Tina et Toni .....	24



## 1. Contexte

### 1.1 Présentation de l'organisation

Tours Métropole Val de Loire est une métropole française située en région Centre-Val de Loire, dans le département d'Indre-et-Loire. Initialement composée en 2000 de 10 communes, organisées en communauté d'agglomération nommée « Tour(s)plus », l'intercommunalité s'est agrandie au fil des années pour compter, en 2014, 22 communes membres. Elle devient, par décret en date du 20 mars 2017, « Tours Métropole Val de Loire » et exerce ses compétences dans différents domaines et notamment celui de la politique de la ville, compétence obligatoire de l'intercommunalité.

Depuis 2025, Tours Métropole Val de Loire a signé, avec 13 partenaires<sup>1</sup>, un Contrat Local de Santé (CLS) pour cinq ans renouvelable (2025-2030). Ce contrat entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Métropole, outil de déclinaison du Projet Régional de Santé (PRS3), vise à améliorer l'état de santé des habitants des quatre communes du Contrat de Ville (Tours, Saint-Pierre-des-Corps, Joué-lès-Tours, La Riche), à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et à inscrire la santé dans toutes les politiques locales.

Sa mise en œuvre prend racine au titre de la compétence Politique de la Ville de Tours Métropole Val de Loire. Les différents Contrats de Ville successifs, documents cadre en matière de politique de la ville, ont mis en lumière des besoins forts et persistants en matière de santé nécessitant de renforcer la prévention et l'accès à la santé dans les quartiers prioritaires de la Métropole.

Le CLS de la Métropole tourangelle intègre le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) de la Métropole créé en 2018. Le CLSM est une instance de concertation et de coordination qui a vocation à instaurer et animer une politique locale en santé mentale. Il constitue désormais le volet « santé mentale » du CLS.

Le CLS 2025-2030 a été co-construit en mobilisant élus, professionnels et habitants du territoire. Il repose sur une stratégie articulée autour de la prévention primaire et précoce, l'accès aux droits et aux soins, la santé environnementale, la coordination et la lutte contre les discriminations. Il se décline en 21 fiches actions thématiques et transversales (15 fiches CLS et 6 fiches CLSM). Il est le cadre de référence en matière de santé publique de Tours Métropole Val de Loire, en cohérence avec les politiques locales, notamment le Contrat de Ville (2025-2030) pour les 13 quartiers prioritaires métropolitains et le Contrat Local des Solidarités (2024-2027), un contrat engageant Tours Métropole Val de Loire et les services de l'Etat autour d'une stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

---

<sup>1</sup> ARS 37, Préfecture d'Indre-et-Loire, villes de Tours, Joué-lès-Tours, Saint-Pierre-des-Corps, La Riche, Conseil départemental 37, Conseil Régional, Education nationale, CAF 37, CPAM 37, Centre Hospitalier Régional Universitaire de Tours, CPTS O'Tours.

## 1.2 Compétences Psychosociales (CPS)

### 1.2.1 Définitions

Les compétences psychosociales sont définies par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme « *la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne* » et « *l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement* » [OMS – 1993].

Leur définition est revisitée en 2022 par Santé publique France, en tenant compte des résultats de la recherche actuelle : "*Les compétences psychosociales constituent ainsi un ensemble cohérent et interrelié de capacités psychologiques (cognitives, émotionnelles et sociales), impliquant des connaissances, des processus intrapsychiques et des comportements spécifiques, qui permettent d'augmenter l'autonomisation et le pouvoir d'agir (empowerment), de maintenir un état de bien-être psychique, de favoriser un fonctionnement individuel optimal et de développer des interactions constructives*" [Santé Publique France – 2022].

Mises en avant par l'OMS dès les années 80 dans le cadre de la Charte d'Ottawa, le développement des CPS représente un des 5 axes d'action de la promotion de la santé et une stratégie majeure de prévention, notamment dans le domaine des addictions, de la santé mentale, de la santé sexuelle et de manière générale pour prévenir les conduites à risque. Les CPS sont considérées comme des facteurs génériques de la santé et du bien-être car leur développement permet d'agir sur plusieurs problématiques et d'améliorer la santé globale [Santé Publique France – 2022].

### 1.2.2 Développement et renforcement des compétences psychosociales

Les CPS peuvent se développer tout au long de la vie par l'expérience, les interactions sociales et un apprentissage basé sur une pédagogie expérientielle et positive. Afin de permettre à tous un développement psychosocial optimal, les CPS peuvent être renforcées par des programmes, organisés en cycles d'ateliers psychoéducatifs, et ce dès le plus jeune âge pour optimiser leurs bienfaits.

Certains de ces programmes, dits « prometteurs » ou « probants », ont démontré scientifiquement des bénéfices sur :

- Le bien-être des enfants et des adolescents ;
- La réussite scolaire et éducative ;
- L'amélioration de la santé mentale ;
- Le développement des capacités d'adaptation et de résilience.

Les travaux scientifiques ont également révélé leur efficacité dans la réduction des troubles anxio-dépressifs, des conduites suicidaires, des comportements à risque, notamment ceux liés à la sexualité, aux violences et aux addictions.



## 1.3 Compétences psychosociales et contexte local

### 1.3.1 Diagnostic du CLS, stratégie et fiche action

Le territoire du CLS bénéficie de plusieurs initiatives autour du développement et du renforcement des CPS.

Depuis plus de 5 ans, l'Espace Santé Jeunes (ESJ) déploie, avec le soutien de l'ARS, le programme probant UNPLUGGED dans les collèges du département auprès des élèves de 6e. Sur le territoire du CLS, 5 établissements scolaires en ont bénéficié en 2025 : 2 sur la commune de Joué-lès-Tours, 2 sur celle de Tours et 1 à Saint-Pierre-des-Corps, permettant de toucher 520 élèves.

En réponse à l'appel à candidatures PMI/ASE porté par la CNAM dans le cadre du Fond de Lutte Contre les Addictions (FLCA), le conseil départemental 37 déploie également, via les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), une stratégie de prévention des consommations à risque et d'accompagnement des familles. A ce titre, il développe, en collaboration avec l'ESJ, un programme de renforcement des compétences parentales : « *Etre parents... parlons-en ! Tous et toutes identiques, tous et toutes différents ?* ». Initié en 2024, ce programme de 6 séances organisé autour du renforcement des CPS se déploie sur le territoire du CLS à Tours et Joué-lès-Tours.

En 2025, la ville de La Riche, par le biais du Centre social Equinoxe, s'est investie dans le déploiement du Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (PSFP). Programme probant psycho-éducatif de renforcement des compétences familiales, PSFP vise à valoriser et soutenir les compétences parentales, à élargir l'éventail des pratiques parentales, à développer les compétences psychosociales des enfants âgés de 6 à 11 ans et à renforcer et faciliter les relations parents-enfants. Le centre social a été accompagné dans la mise en œuvre de cette démarche par le groupe SOS Jeunesse et SOS Solidarités, dans le cadre de leur projet PARRAJ « *pour mieux Prévenir, Accompagner, Réduire les Risques des conduites Addictives* », lauréat de l'AMI de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) et du Fond de Lutte Contre les Addictions (FLCA) « *La prévention des conduites addictives dans les établissements et les services de la protection de l'enfance* ». L'action a permis de toucher, sur l'année 2025, 10 à 12 familles larichoises.

Depuis 2025, dans le cadre d'une convention signée entre l'Espace Santé Jeunes 37 et l'ARPEJ (Association de Recherche et de Prévention sur les Excès du Jeu), le programme de prévention (programme prometteur) OPÉRA est déployé en direction des jeunes du territoire âgés de 16 à 19 ans. Ce programme a pour objectifs de sensibiliser les jeunes aux risques associés aux jeux d'argent et de hasard (JAH), de réduire la survenue des problèmes liés au jeu excessif et/ou d'en limiter les conséquences négatives, de comprendre le fonctionnement des JAH et les processus à l'origine des comportements problématiques, de travailler sur les compétences psychosociales afin de fournir aux jeunes une capacité à résister et une position de choix. Il prévoit de toucher 80 groupes de 8 à 15 jeunes chaque année.

Enfin, dans le cadre de l'AAP Fond d'Innovation Petite Enfance, la Caisse d'Allocations familiales 37 déploie quant à elle, sur les communes de Saint-Pierre-des-Corps et Tours (Sanitas), des solutions d'accueil hybride des enfants de 2 à 3 ans qui n'ont fréquenté aucun accueil collectif



avant leur entrée à l'école. Ces lieux combinent des objectifs de socialisation et d'éveil des enfants, mais également d'accompagnement à la parentalité.

Malgré ces initiatives, à l'occasion du diagnostic du CLS, un besoin prégnant de soutenir le développement et le renforcement des CPS a été mis en évidence par les professionnels du territoire, notamment auprès des jeunes enfants et de leurs parents. Des difficultés autour de la gestion des émotions, de la valorisation des compétences des enfants, des écrans, du climat scolaire avec des dérives comportementales (violences) ont en effet été rapportées.

Des enjeux forts de formation des acteurs intervenant auprès de ces publics ont également été relevés, notamment à l'égard de leurs postures professionnelles. En témoignent également les résultats de l'enquête « *Le repérage et l'orientation des parents ayant des problèmes de santé mentale par des professionnels du social et de la parentalité* » réalisée par le CLSM en 2023, mettant eux aussi en exergue le besoin prégnant de formation des professionnels et des parents en matière de CPS.

Le développement et le renforcement des CPS constituent ainsi un objectif prioritaire du CLS et CLSM de la Métropole Tourangelle.

Pour y répondre, une fiche action « *Développement et renforcement des compétences psychosociales à tous les âges de la vie* » a été rédigée et inscrite dans le programme d'actions du CLS métropolitain (Annexe 10.1). Ce document prévoit :

- A : Le déploiement d'un programme prometteur ou probant de développement et renforcement des CPS à destination des enfants âgés de 3 à 10 ans ;
- B : L'accompagnement d'actions complémentaires aux programmes prometteurs et probants en articulation avec ces derniers ;
- C : La sensibilisation et formation des acteurs œuvrant auprès des enfants, jeunes et de leurs parents.

**Le présent AMI s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action A de cette fiche action.**

### 1.3.2 L'instruction interministérielle du 19 août 2022 et sa déclinaison départementale

Cet AMI s'inscrit également dans le cadre de l'instruction interministérielle n° DGS/SP4/DGCS/DGESCO/DJEPVA/DS/DGEFP/DPJJ/DGESIP/DGER/2022/131 du 19 août 2022 relative à la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes pour la période 2022-2037 (Annexe 10.2).

Cette stratégie a pour objectif principal de définir, pour les quinze prochaines années, un cadre commun à tous les secteurs, incluant les étapes et les moyens à mobiliser, afin que la génération 2037 soit la première à grandir dans un environnement continu de soutien au développement des compétences psychosociales. Elle repose sur cinq axes :



- Une animation par les territoires ;
- La formation des professionnels ;
- Des interventions fondées sur des données probantes ;
- Un suivi national ;
- Un cadre institutionnel qui assure à la génération 2037 un environnement de développement continu des compétences [Santé Publique France – 2022].

À l'échelle départementale, le Comité Territorial Compétences Psychosociales (COTER CPS), instance pluri-institutionnelle pilotée conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Conseil départemental d'Indre-et-Loire et l'Éducation nationale, a défini, en réponse à cette instruction, une stratégie territoriale de développement des CPS articulée autour des axes suivants :

- Le maintien du déploiement du programme Unplugged au sein des collèges ;
- Le déploiement du programme Tina et Toni en école maternelle, avec une première phase de mise en œuvre sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire avant une extension progressive à l'ensemble du département.

Cette stratégie territoriale est complétée par des actions visant le renforcement de la formation des professionnels et des acteurs éducatifs et le développement d'actions de promotion des CPS en dehors du milieu scolaire.

Dans ce cadre, la Délégation départementale de l'ARS Centre-Val de Loire s'est engagée à soutenir prioritairement le financement de ces deux programmes sur le territoire départemental, en cohérence avec les orientations définies par le COTER CPS.

Cette démarche s'inscrit également dans la Feuille de route Prévention, outil de déclinaison départementale du Projet Régional de Santé (PRS) de l'ARS Centre-Val de Loire, qui identifie le développement des compétences psychosociales comme un axe prioritaire de la politique régionale de prévention et de promotion de la santé.

## 1.4 Le programme « Tina et Toni »

### 1.4.1 Présentation du programme

Tina et Toni est un programme visant le développement et le renforcement de compétences sociales et émotionnelles chez les enfants âgés de 4 à 6 ans.

A travers 14 séances hebdomadaires d'activités ludiques, s'appuyant chacune sur une scène de la vie quotidienne vécue par 2 jumeaux kangourous personnifiés (Tina et Toni), le programme apporte un cadre pédagogique pour aborder la connaissance et la gestion des émotions, les interactions sociales, l'intégration dans le groupe, l'acceptation des différences, le vivre ensemble ou encore l'estime de soi. Mobilisant des outils ludiques (histoire, jeux, ...) nécessitant une participation active des enfants, le programme offre un moment de jeu constructif et de détente qui permet aux enfants de développer leurs compétences psychosociales.



Le programme a pour objectifs :

- De développer les compétences psychosociales des enfants âgés de 4 à 6 ans ;
- D'intégrer, au sein des établissements accueillant ces enfants, un programme avec des caractéristiques d'efficacité repérées pour aborder la gestion des émotions, l'intégration dans le groupe et l'acceptation des différences ;
- De permettre aux professionnels encadrant ces enfants d'être progressivement en autonomie pour animer le programme dans la durée ;
- De favoriser la prise en compte du développement des habiletés sociales au sein des établissements d'accueil des enfants.

#### 1.4.2 Déploiement et évaluation du programme

Conçu par Addiction Suisse, le centre national de compétences dans le domaine des addictions, actif dans la prévention, la recherche et la diffusion des savoirs, le programme Tina et Toni se déploie en Suisse depuis 2011 au sein de structures accueillant des enfants âgés de 4 à 6 ans (structures d'accueil extrascolaires, écoles, garderies, centres de loisirs, etc.).

En France, le programme a été adapté par l'APLEAT-ACEP, une association de santé et de solidarité en Centre-Val de Loire, après une phase de formation opérée par Addiction Suisse. Il se déploie désormais dans différentes régions sous l'impulsion d'acteurs associatifs et/ ou publics.

Le programme Tina et Toni est un programme prometteur. Entre septembre 2021 et juin 2022, il a fait l'objet d'une étude pilote menée par le service PISTES (service de prévention) de l'APLEAT-ACEP en partenariat avec le Dr. Émeline Chauchard (Université de Nantes, Laboratoire de Psychologie des Pays de la Loire) et le Dr. Élodie Tricard (Université d'Orléans, Laboratoire ÉRCAÉ) (Annexe 10.3). Cette évaluation a permis de mettre en évidence, chez les enfants touchés par le programme, une amélioration :

- Des performances d'inhibition ;
- Des compétences sociales, notamment la communication interpersonnelle ;
- Des compétences émotionnelles, notamment la reconnaissance des émotions ;
- De la régulation des émotions.

Le programme a également fait l'objet d'une capitalisation réalisée par l'APLEAT-ACEP et Santé Publique France, portant sur les facteurs d'intervention associés à l'efficacité et les CPS travaillées dans le programme en Centre-Val de Loire, en regard du référentiel sur les CPS de Santé publique France publié en février 2022 (Annexe10.3).

## 2. Objet

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet de sélectionner un opérateur unique ou un consortium d'opérateurs chargé de concevoir, coordonner et mettre en œuvre une



stratégie de déploiement du programme de développement et de renforcement des compétences psychosociales Tina et Toni sur le territoire du CLS de Tours Métropole Val de Loire.

Cette stratégie s'appuiera sur les facteurs d'intervention associés à l'efficacité et formalisés au sein de la fiche de capitalisation précédemment évoquée (Annexe10.3). A ce titre, elle comprendra à **minima** :

- La formation de l'opérateur unique ou du consortium d'opérateurs au programme Tina et Toni ;
- La formation initiale des enseignants du premier degré (maternelle : moyenne et grande sections ; élémentaire : Cours Préparatoire) et/ou des professionnels œuvrant auprès des enfants âgés de 4 à 6 ans (structures d'accueil extrascolaires, garderies, centres de loisirs, ...) aux compétences psychosociales et au programme Tina et Toni ;
- L'identification des établissements scolaires / extrascolaires et le plaidoyer nécessaire à leur mobilisation en lien avec les partenaires locaux ;
- Le déploiement progressif du programme auprès des enfants âgés de 4 à 6 ans, avec un processus d'implantation prévoyant un accompagnement des enseignants et/ ou professionnels œuvrant auprès des enfants :
  - Co-animation des 14 séances la première année ;
  - Co-animation des 3 premières séances la seconde année ;
  - Supervision la troisième année ;
  - Mise à disposition du matériel nécessaire à l'animation ;
  - Sensibilisation des parents des enfants concernés ;
  - Au besoin, mise en place de formations complémentaires, de temps de partages d'expériences entre établissements ayant recours au programme, ...
- L'évaluation du programme, incluant la possibilité de s'inscrire dès 2027 dans une démarche d'évaluation scientifique ;
- L'organisation et l'animation d'un comité de pilotage et de toute autre instance de gouvernance nécessaire au suivi du projet.

L'opérateur ou le consortium devront être source de propositions et apporter leur expertise en conseils pour guider Tours Métropole Val de Loire et ses partenaires dans la définition de la stratégie de déploiement du programme Tina et Toni.

### 3. Périmètre territorial et publics concernés

Le territoire retenu pour le déploiement du programme est celui du CLS et du CLSM de Tours Métropole Val de Loire. Il comprend les villes de Tours, Joué-lès-Tours, Saint-Pierre-des-Corps et La Riche.

Après une première phase de mise en œuvre sur ce territoire, l'opérateur ou le consortium d'opérateurs auront en charge l'extension progressive du déploiement du programme à l'ensemble du département. Cette extension géographique ne fait pas l'objet du présent AMI et ne doit donc pas être intégrée au budget prévisionnel. Elle fera l'objet de financements ultérieurs, à



solliciter auprès des partenaires institutionnels du projet et notamment l'ARS 37 (cf parties 5 et 6 de l'AMI).

Le programme pourra être mis en œuvre en milieu scolaire et extrascolaire.

En milieu scolaire, il concernera les écoles maternelles (classes de moyenne et grande sections) et élémentaire (classes de CP) du territoire du CLS, en ciblant dans la mesure du possible celles situées en QPV ou en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP). L'identification des établissements et classes concernés sera réalisée par l'opérateur. Il s'appuiera pour cela sur les connaissances et l'expertise des partenaires et acteurs locaux (Coordinateurs REP, CLA, Cité Educative, Programme de Réussite Educative, ...), et réalisera au besoin des actions de plaidoyer. La sélection des établissements et classes retenus fera l'objet d'une validation en comité de pilotage. En cas d'arbitrage, le choix des établissements et classes retenus reviendra à Tours Métropole Val de Loire.

Au regard des résultats de l'étude pilote menée pour évaluer le programme Tina et Toni, une attention sera portée dans le choix des classes, la grande section de maternelle semblant être le niveau le plus approprié pour la mise en place (Annexe 10.3).

En milieu extra-scolaire, seront concernées les structures accueillant des enfants âgés de 4 à 6 ans, situées sur le territoire du CLS, dans la mesure du possible en QPV. L'identification de ces structures sera réalisée par l'opérateur en mobilisant les acteurs locaux et, au besoin, via des actions de plaidoyer. La sélection sera assurée par le comité de pilotage. En cas d'arbitrage, le choix des structures retenues reviendra à Tours Métropole Val de Loire.

#### 4. Gouvernance et suivi

Le programme sera mis en œuvre sous la conduite de Tours Métropole Val de Loire, en partenariat avec les services de l'ARS d'Indre-et-Loire, du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) d'Indre-et-Loire.

Le suivi du déploiement du programme sera réalisé par un comité de pilotage, et, au besoin, par toute autre instance de gouvernance jugée utile. L'organisation et l'animation de ces instances seront réalisées par l'opérateur ou le consortium retenu.

Le comité de pilotage réunira, a minima, Tours Métropole Val de Loire, l'ARS d'Indre-et-Loire, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire, la DSDEN d'Indre-et-Loire et l'opérateur ou le consortium. Il assurera les missions suivantes :

- Valider la stratégie de déploiement du programme Tina et Toni sur le territoire du CLS de Tours Métropole Val de Loire ;
- Valider le choix des établissements scolaires et / ou structures extrascolaires retenus pour la mise en place du programme ;
- Suivre, soutenir et valider la mise en œuvre du programme, ses possibles évolutions et son évaluation ;
- Veiller à la cohérence et la complémentarité de l'intervention avec l'existant ;



- Veiller au suivi financier et soutenir la recherche de financements.

## 5. Modalités de financement

Le financement du déploiement du programme sera assuré par Tours Métropole Val de Loire via son Contrat Local de Santé, dans la limite de l'enveloppe disponible. Cette enveloppe couvrira la formation de l'opérateur ou du consortium d'opérateurs au programme Tina et Toni et la mise en œuvre du programme au sein des établissements scolaires et / ou extrascolaires pour l'année scolaire 2026-2027, dans un premier temps. Le financement se fera par voie de subvention.

L'opérateur ou le consortium d'opérateurs s'engagent à solliciter d'autres sources de financement et notamment à réaliser une demande de subvention auprès de la délégation départementale de l'ARS, afin de garantir la poursuite du déploiement du programme sur le territoire du CLS de la Métropole Tourangelle puis à l'échelle départementale.

Le budget prévisionnel devra être détaillé et justifié dans le dossier de candidature.

## 6. Critères de sélection

Les candidatures seront analysées au regard des critères suivants :

### - Compréhension des enjeux et du contexte territorial

### - Expérience et compétences de l'opérateur ou du consortium

- Disposer d'un socle solide de connaissances théoriques sur la promotion de la santé et les compétences psychosociales ;
- Avoir une expertise dans le développement et le renforcement des compétences psychosociales ;
- Faire état d'au moins une expérience réussie dans la conduite et l'animation d'interventions visant le développement et le renforcement des CPS directement auprès des publics cibles ;
- S'inscrire dans une démarche qualité via la mise en place d'une évaluation continue des intervenants et interventions et au besoin d'une supervision en interne.

### - Qualité et robustesse méthodologique, conformité aux référentiels et critères d'efficacité CPS

- Qualité de la méthodologie proposée ;
- Respect des critères d'efficacité des CPS et de ceux relatifs au programme Tina et Toni (Annexe 10.3) ;
- Avoir un pool de professionnels en capacité de répondre aux besoins d'animation dans différents établissements simultanément ;



- Etre en capacité de déployer le programme sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire mais également sur le reste du département d'Indre et Loire ou à défaut fédérer un consortium d'opérateurs en capacité de répondre à la commande.

#### - Cohérence et réalisme budgétaire

- Proposer un budget prévisionnel cohérent, permettant d'initier le déploiement du programme sur le territoire métropolitain ;
- S'engager à faire une demande de subvention complémentaire auprès d'autres financeurs (notamment auprès de l'Agence Régionale de Santé) pour assurer la poursuite du déploiement.

#### - Respect du calendrier de l'AMI

- Pouvoir déployer le programme, a minima réaliser les formations, dès l'automne 2026.

## 7. Modalités de candidature

Tours Métropole Val de Loire vous invite à compléter le document de candidature joint au présent AMI : « Modele\_dossier\_Cerfa\_CLS ».

Le dossier de candidature devra être transmis avant le **mardi 21 juillet 2026**, uniquement par courriel aux adresses suivantes : [lesnault@tours-metropole.fr](mailto:lesnault@tours-metropole.fr) et [c.divay@tours-metropole.fr](mailto:c.divay@tours-metropole.fr).

Le candidat peut, s'il le souhaite, compléter son dossier de candidature de toute pièce jointe qu'il lui semble pertinent de porter à la connaissance de Tours Métropole Val de Loire dans le cadre de l'étude de sa candidature.

## 8. Calendrier prévisionnel

- Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt : 16 juin 2026
- Clôture de l'appel à manifestation d'intérêt : 21 juillet 2026
- Analyse des candidatures : aout 2026
- Sélection du candidat : au plus tard le 31 aout 2026
- Mise en œuvre de la stratégie de déploiement du programme Tina et Toni :
  - Formation de l'opérateur ou du consortium d'opérateurs : septembre – octobre 2026 ;
  - Formation des enseignants et / ou professionnels œuvrant auprès des enfants : novembre 2026 – janvier 2027 ;
  - Animation des séances : janvier – juin 2027 puis année scolaire 2027-2028.



## 9. Contacts

Pour toute question, vous pouvez contacter :

Lucille ESNAULT  
Coordinatrice du Contrat Local de Santé  
Service Politique de la Ville  
Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville  
Tel. 02.42.88.05.48 – 06.47.17.55.61  
[l.esnault@tours-metropole.fr](mailto:l.esnault@tours-metropole.fr)

Et

Charline DIVAY  
Coordinatrice du Conseil Local de Santé Mentale  
Service Politique de la Ville  
Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville  
Tél : 02 47 33 17 42 / 06 33 13 57 97  
[c.divay@tours-metropole.fr](mailto:c.divay@tours-metropole.fr)

## 10. Annexes

### 10.1 Fiche action du CLS de la Métropole Tourangelle

<b><i>Développement et renforcement des compétences psychosociales à tous les âges de la vie</i></b>	
<b>Rappel de l'axe stratégique du CLS et des thématiques</b>	<b>Axe 1 : prévention primaire et précoce</b> <b><i>Conduites addictives</i></b> <b><i>Vie familiale, affective et sexuelle</i></b>
<b>Objectif général (axe)</b>	Développer et renforcer la prévention primaire à tous les âges de la vie, en agissant de façon précoce et positive, sur les comportements, habitudes de vie, et compétences.

**Contexte / état des lieux**

Les compétences psychosociales (CPS) sont un ensemble de compétences sociales, émotionnelles et cognitives qui ont pour objectifs d'améliorer les relations à soi et aux autres. Facteur clé de la santé, du bien-être et de la réussite éducative et sociale, le développement des CPS est une piste stratégique encore insuffisamment développée en prévention en santé publique, en éducation et en action sociale.

Mises en avant par l'OMS dès les années 80, dans le cadre de la Charte d'Ottawa, le développement des CPS représente un des 5 axes d'action de la promotion de la santé et une stratégie majeure en prévention, notamment dans le domaine de addictions, de la santé mentale, de la santé sexuelle et de manière générale pour prévenir les conduites à risque. Les CPS sont considérées comme des facteurs génériques de la santé et du bien-être car leur développement permet d'agir sur plusieurs problématiques et d'améliorer la santé globale [Santé Publique France – 2022].

Selon l'OMS, les CPS peuvent se définir comme « la capacité d'une personne à maintenir un état de bien-être psychique et à le démontrer par un comportement adapté et positif lors d'interactions avec les autres, au sein de sa culture et de son environnement ». Le développement de cette capacité psychosociale globale nécessite de « renforcer les ressources d'adaptation (coping) de la personne et ses compétences personnelles et sociales » ou « compétences de base utiles à la vie » [OMS – 1994].

Les CPS peuvent se développer tout au long de la vie par l'expérience, les interactions sociales et un apprentissage basé sur une pédagogie expérientielle et positive. Afin de permettre à tous ce développement psychosocial optimal, les CPS peuvent être renforcées par des programmes, organisés en cycles d'ateliers psychoéducatifs, et ce dès le plus jeune âge pour optimiser leurs bienfaits. Certains de ces programmes, dits « probants », ont démontré d'importants bénéfices sur la santé et sur la réussite éducative et sociale : diminution des troubles affectifs et du comportement, de la souffrance psychologique (anxiété, stress, dépression), réduction de la consommation de substances psychoactives, de la violence (dont les violences ordinaires) et du harcèlement, des comportements sexuels à risques, augmentation de l'engagement et des résultats scolaires, diminution de l'échec scolaire, meilleure insertion professionnelle, meilleur

rapport à soi et aux autres, développement des ressources personnelles, amélioration du climat scolaire et des relations.

Une instruction interministérielle publiée le 19 août 2022 présente la stratégie nationale multisectorielle sur les compétences psychosociales des enfants et des jeunes. Elle a pour objectif principal de définir, pour les quinze prochaines années, un cadre commun à tous les secteurs, incluant les étapes et les moyens à mobiliser, afin que la génération 2037 soit la première à grandir dans un environnement continu de soutien au développement des compétences psychosociales. Elle repose sur cinq axes :

- Une animation par les territoires ;
- La formation des professionnels ;
- Des interventions fondées sur des données probantes ;
- Un suivi national ;
- Un cadre institutionnel qui assure à la génération 2037 un environnement de développement continu des compétences [Santé Publique France – 2022].

Ces différents aspects se déclinent en région dans le Projet Régional de Santé Centre-Val de Loire 2023-2028, notamment au sein de son axe 1 - objectif opérationnel n°1 et au niveau départemental au sein de la feuille de route prévention de l'ARS 37, pour laquelle le renforcement des CPS par le biais d'interventions prometteuses ou probantes constitue un objectif prioritaire.

Sur le territoire du CLS, plusieurs initiatives autour du développement / renforcement des CPS sont d'ores et déjà mises en œuvre.

Depuis plus de 4 ans, l'Espace Santé Jeunes (ESJ) déploie, avec le soutien de l'ARS, le programme probant UNPLUGGED dans les collèges du département auprès des élèves de 6<sup>e</sup>. Sur le territoire du CLS, 5 établissements scolaires en bénéficient actuellement : 2 sur la commune de Joué-lès-Tours, 2 sur celle de Tours et 1 à Saint-Pierre-des-Corps, permettant de toucher 520 élèves.

En réponse à l'appel à candidatures PMI/ASE porté par la CNAM dans le cadre du Fond de Lutte Contre les Addictions (FLCA), le conseil départemental 37 déploie également, via les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), une stratégie de prévention des consommations à risque et d'accompagnement des familles. A ce titre, il développe, en collaboration avec l'ESJ, un programme de renforcement des compétences parentales : « Etre parents... parlons-en ! Tous et toutes identiques, tous et toutes différents ? ». Initié en

2024, ce programme de 6 séances organisé autour du renforcement des CPS se déploiera sur le territoire du CLS sur les villes de Tours (2 MDS concernées) et Joué-lès-Tours en fin d'année 2024.

Depuis 2024, la ville de La Riche, par le biais du Centre social Equinoxe, s'est investie dans le déploiement du Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (PSFP). Programme probant psycho-éducatif de renforcement des compétences familiales, PSFP vise à valoriser et soutenir les compétences parentales, élargir l'éventail des pratiques parentales, développer les compétences psychosociales des enfants âgés de 6 à 11 ans, renforcer et faciliter les relations parents-enfants. Le centre social est accompagné dans la mise en œuvre de cette démarche par le groupe SOS Jeunesse et SOS Solidarités, dans le cadre de leur projet PARRAJ « pour mieux Prévenir, Accompagner, Réduire les Risques des conduites Addictives », lauréat de l'AMI de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) et du Fond de Lutte Contre les Addictions (FLCA) « La prévention des conduites addictives dans les établissements et les services de la protection de l'enfance ». L'action permettra de toucher, sur l'année 2025, 10 à 12 familles larichoises.

A compter de 2025, dans le cadre d'une convention signée entre l'Espace Santé Jeunes 37 et l'ARPEJ (Association de Recherche et de Prévention sur les Excès du Jeu), le programme de prévention (programme prometteur en cours de validation pour devenir probant) OPÉRA sera déployé en direction des jeunes du territoire âgés de 16 à 19 ans. Ce programme a pour objectifs de sensibiliser les jeunes aux risques associés aux jeux d'argent et de hasard (JAH), de réduire la survenue des problèmes liés au jeu excessif et/ou d'en limiter les conséquences négatives, de comprendre le fonctionnement des JAH et les processus à l'origine des comportements problématiques, de travailler sur les compétences psychosociales afin de fournir aux jeunes une capacité à résister et une position de choix. L'objectif est de toucher 80 groupes de 8 à 15 jeunes chaque année.

Dans le cadre de l'AAP Fond d'Innovation Petite Enfance, la Caisse d'Allocations familiales 37 déploie quant à elle, sur les communes de Saint-Pierre-des-Corps et Tours (Sanitas), des solutions d'accueil hybride des enfants de 2 à 3 ans qui n'ont fréquenté aucun accueil collectif avant leur entrée à l'école. Ces lieux combinent des objectifs de socialisation et d'éveil des enfants, mais également d'accompagnement à la parentalité de leurs parents.

Malgré ces initiatives (non exhaustives), un besoin prégnant de soutenir le développement et le renforcement des CPS est mis en

	<p>évidence par les professionnels, notamment auprès des jeunes enfants et des parents. Des difficultés autour de la gestion des émotions, de la valorisation des compétences des enfants, des écrans, du climat scolaire avec des dérives comportementales (violences) sont en effet rapportés. Des enjeux forts de formation des acteurs intervenant auprès de ce public sont également relevés, notamment à l'égard de leurs postures professionnelles.</p> <p>En témoigne également les résultats de l'enquête « Le repérage et l'orientation des parents ayant des problèmes de santé mentale par des professionnels du social et de la parentalité » réalisée par le CLSM en 2023 qui met elle aussi en exergue le besoin prégnant de formation de ces professionnels et des parents en matière de CPS.</p>
<p><b>Objectifs généraux</b></p>	<p>Développer et renforcer la prévention primaire et précoce des conduites addictives.</p> <p>Développer et renforcer la prévention primaire et précoce en matière de vie familiale, affective et sexuelle.</p>
<p><b>Objectif(s) spécifiques(s)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le développement et le renforcement des compétences psychosociales à tous les âges de la vie ;</li> <li>- Sensibiliser tous les publics, en priorisant les parents et les jeunes ;</li> <li>- Développer et renforcer l'accompagnement à la fonction parentale ;</li> <li>- Favoriser la lutte contre les conduites à risque, les violences et le repérage précoce.</li> </ul>
<p><b>Objectif(s) opérationnel(s)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la connaissance de l'existant, valoriser les initiatives portées par les différents acteurs et veiller à leur cohérence et complémentarité.</li> <li>- Déployer un programme probant ou prometteur de développement et de renforcement des compétences psychosociales de l'enfant âgé de 3 à 10 ans.</li> </ul>

	<p>- Soutenir le déploiement du programme probant UNPLUGGED dans les collèges du territoire CLS.</p> <p>- Développer la formation des professionnels œuvrant auprès du public cible au développement / renforcement des compétences psychosociales.</p>
<p><b>Type d'action</b></p>	<p><input type="checkbox"/> Action existante à renforcer</p> <p><input type="checkbox"/> Nouvelle action</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p><b>A. Déploiement d'un programme probant de développement / renforcement des CPS à destination des 3-10 ans</b></p> <p>- Réalisation d'un travail de benchmark pour identifier les programmes adaptés au public cible ;</p> <p>- Coordination des acteurs institutionnels / financeurs autour d'un programme commun ;</p> <p>- Animation des séances de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Volet stratégique : identification du programme (acteurs institutionnels) ;</li> <li>• Volet opérationnel : mise en œuvre du programme (acteurs locaux) : identification du / des opérateurs, formation des opérateurs, identification des établissements volontaires, mise en œuvre des ateliers, suivi.</li> </ul> <p><b>B. Accompagnement d'actions en faveur du développement / renforcement des CPS et de la lutte contre les conduites à risques (soutien à la parentalité, exposition aux écrans, ...) complémentaires et en articulation avec le déploiement des programmes probants</b></p>

	<p><b>C. Sensibilisation et formation des acteurs œuvrant auprès des publics cibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des acteurs et de leurs besoins ;</li> <li>- Construction d'une stratégie et d'un plan de formation puis mise en œuvre des sessions de sensibilisation / formation (application des CPS dans les pratiques professionnelles).</li> </ul>
<p><b>Population cible</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>A.</b> Enfants âgés de 3 à 10 ans et les professionnels qui les accompagnent</li> <li><b>B.</b> Enfants, adolescents, jeunes, parents</li> <li><b>C.</b> Professionnels œuvrant auprès de ces publics</li> </ul>
<p><b>Secteur géographique visé</b></p>	<p>Territoire CLS : Quartiers Prioritaires de la Ville et autres quartiers</p>
<p><b>Porteurs de l'action</b></p>	<p><b>Fiche action : ARS - Conseil départemental 37 - Tours Métropole Val de Loire</b> (Direction Habitat et Politique de la ville) - <b>Centres sociaux du territoire CLS</b> (sous réserve des financements accordés au projet « Quartiers en santé ») – <b>CCAS de Joué-lès-Tours</b> (par le biais de l'Espace Parents) – <b>Ville de La Riche</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>A.</b> /</li> <li><b>B.</b> <b>Ville de Saint-Pierre-des Corps, Ville de Tours</b> <b>Espace Santé Jeunes 37</b> (dans la poursuite des missions déjà engagées)</li> <li><b>C.</b> <b>Ville de Saint-Pierre-des Corps, Ville de Tours</b> <b>Espace Santé Jeunes 37</b> (dans la poursuite des missions déjà engagées)</li> </ul>
<p><b>Acteurs / partenaires à mobiliser (liste non exhaustive)</b></p>	<p>Conseil départemental 37 (Centres de Protection Maternelle et Infantile, Centre de santé sexuelle, Maisons des Solidarités, MDPH : Origami)</p>

	<p>Caisse d'Allocations familiales 37 (CAF)</p> <p>Caisse Primaire d'Assurance Maladie 37 et UC IRSA ; CAMIEG Centre-Val de Loire</p> <p>Education nationale</p> <p>Villes (Programmes de Réussite Educative, Cités Educatives, services petite enfance, éducation, police...)</p> <p>Centres Communaux d'Action Sociale des villes, Espace parent de Joué-lès-Tours</p> <p>Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)</p> <p>Lieux d'accueil enfant-parent (LAEP)</p> <p>Centres sociaux (coordinations de quartiers, PST)</p> <p>Crèches, Relais Petite Enfance (RPE), garderies, Cispéo Petite Enfance</p> <p>Accueils et centres de loisirs, Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), éducateurs de rue, accueils jeunes</p> <p>CSAPA 37</p> <p>VYV 3 CVL : opératrice départementale de prévention des addictions</p> <p>FRAPS 37, Espace Santé Jeunes 37, Planning Familial 37, APLÉAT-ACEP, Maison des Adolescents</p> <p>Association Jeunesse et habitat</p> <p>CNFPT, Centres de formation des travailleurs sociaux (ITES)</p> <p>Pôle santé mentale la confluence, Centre Hospitalier Louis Sevestre</p> <p>ADAPEI d'Indre et Loire, Association Enfance &amp; Pluriel</p> <p>APF : Service d'accompagnement à la parentalité des personnes en situation de handicap</p> <p>France Travail, pôle insertion, mission locale, EOLE Prévention</p> <p>Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille (C.I.D.F.F), Maison des droits de l'enfant, Union Nationale des Associations Familiales 37 (UDAF)</p> <p>Comité d'Indre et Loire de la Ligue contre le cancer</p> <p>Cie La Clef / Le Moulin à paroles</p>
--	--

<p><b>Calendrier prévisionnel</b></p>	<p><b>A.</b> 2024 - 2025 : benchmark, choix du programme, identification de l'opérateur 2026 : identification des établissements / structures, formation de l'opérateur 2026 - 2030 : mise en œuvre des ateliers</p> <p><b>B.</b> Dès automne 2024 : fonction des dynamiques et opportunités locales</p> <p><b>C.</b> 2026 – 2030 : dans le cadre du programme probant Dès automne 2024 : fonction des dynamiques et opportunités locales</p>			
<p><b>Dispositif d'évaluation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Périodicité</li> <li>▪ Critères/indicateurs mesurant :</li> </ul> <p><i>L'activité</i> <i>Le processus</i> <i>Le résultat / l'impact</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Outils / modalité de calcul et valeur cible:</li> </ul>	<p><b>Indicateurs</b></p> <p><b>A.</b></p> <p>Activité : nombre de personnes mobilisées</p> <p>Processus : nombre de structures touchées, nombre de personnes formées</p> <p>- Résultat : nombre d'enfants touchés, évolution des comportements / habitudes et climat scolaire</p>	<p><b>Modalités de calcul</b></p> <p>Nombre d'ETP dédié à l'animation des ateliers</p> <p>Nombre de structure par QPV</p> <p>Nombre d'enfants par QPV</p> <p>Evaluation prévue dans le programme retenu</p>	<p><b>Périodicité</b></p> <p>Annuelle</p> <p>Pluriannuelle</p> <p>Pluriannuelle</p>	<p><b>Cible</b></p> <p>ETP suffisant pour couvrir le besoin</p> <p>1 structure par QPV sur les 5 ans</p> <p>Climat (extra) scolaire apaisé, meilleure estime de soi, gestion des émotions, ...</p>

	<p><b>B.</b></p> <p>Activité : nombre de personnes mobilisées</p> <p>Résultat : nombre d'actions accompagnées, nature de l'accompagnement</p>	<p>Nombre d'ETP</p> <p>Financier</p> <p>Méthodologique</p>	<p>Annuelle</p> <p>Pluriannuelle</p>	<p>ETP suffisant pour couvrir le besoin</p> <p>3 actions accompagnées en 5 ans</p>
	<p><b>C.</b></p> <p>Activité : nombre de personnes mobilisées</p> <p>Processus : stratégie et plan de formation</p> <p>Résultat : nombre de professionnels formés et fonctions, types de structures, nombre de personnes sur liste d'attente, niveau de satisfaction et de connaissance</p>	<p>Nombre d'ETP</p> <p>Plaquette pédagogique</p> <p>Attestation de présence</p> <p>Questionnaire (qualité de la formation, changement dans la posture professionnelle)</p>	<p>Annuelle</p> <p>Annuelle</p> <p>Annuelle</p>	<p>ETP suffisant pour couvrir le besoin</p> <p>S/O</p> <p>1 session par an</p> <p>Evolution des postures professionnelles</p>

<p><b>Points de vigilance, risques identifiés, difficultés préalables à lever, bonnes pratiques à promouvoir, etc</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût du déploiement des programmes probants ;</li> <li>- Couverture du territoire : quartiers prioritaires de la ville et autres quartiers ;</li> <li>- Multiplication des programmes thématiques visant tous le déploiement des CPS ;</li> <li>- Adaptation des outils, programmes et interventions aux publics spécifiques (mineurs non accompagnés, personnes en situation de handicap, ...) ;</li> <li>- Inclusion des pères ;</li> <li>- Choix des lieux : accessibilité, identifiés par les publics ;</li> <li>- Moyens humains pour couvrir le territoire et assurer le « aller vers ».</li> </ul>
<p><b>Modalités potentielles de financement</b></p>	<p>ARS, Conseil Départemental, Conseil Régional</p> <p>CAF, Mutuelles, Villes (PRE, Cités Educatives)</p> <p>Préfecture, Fond d'Etat</p> <p>CPF</p> <p>AAP "Fonds de lutte contre les addictions" (FLCA)</p> <p>AAP Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA)</p> <p>Autres AAP</p>

## 10.2 Instruction interministérielle n°

DGS/SP4/DGCS/DGESCO/DJEPVA/DS/DGEFP/DPJJ/DGESIP/DGER/2022/131 du 19 août 2022

<https://www.jeunes.gouv.fr/sites/default/files/2023-09/instruction-minist-rielle-pdf-3087.pdf>



### 10.3 Ressources sur le programme Tina et Toni

Site d'Addiction Suisse sur le programme : <https://tinatoni.ch/>

Fiche de capitalisation du programme : <https://www.capitalisationsante.fr/wp-content/uploads/2023/05/108-CAPS-Tina-et-Toni-1.pdf>

Rapport de l'étude pilote menée sur le programme : <https://apleat-acep.com/wp-content/uploads/2024/08/Rapport-etude-pilote-court-v6.pdf>